



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Étude de recherche sur l'opinion publique : Plan de protection des océans – Confiance des Canadiens dans la sécurité maritime

Sommaire

Préparé à l'intention de Transports Canada

Nom de la firme de recherche : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

Numéro de contrat : T8053-190009/001/CY

Valeur du contrat : 150 820,46 \$

Date d'attribution des services : 6 janvier 2020

Date de livraison des services : 17 mars 2020

Numéro d'enregistrement : POR 057-19

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Transports Canada à TC.PublicOpinion-OpinionPublique.TC@tc.gc.ca.

This report is also available in English

Canada 

Étude de recherche sur l'opinion publique : Plan de protection des océans – Confiance des Canadiens dans la sécurité maritime

Sommaire

Préparé pour Transports Canada

Nom du fournisseur : **LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

Date : 28 février 2020

Cette recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage en ligne mené par Les Associés de recherche EKOS inc. pour le compte de Transports Canada. L'étude de recherche a été menée auprès de 2 702 Canadiens pendant le mois de février 2020. Dix-neuf entretiens individuels ont également eu lieu avec des participants autochtones pendant la même période.

This publication is also available in English under the title: Public Opinion Research Study: Oceans Protection Plan – Canadians Confidence in Marine Safety

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales. Pour toute autre utilisation, veuillez obtenir au préalable une permission écrite de Services publics et Approvisionnement Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada à l'adresse suivante : tpsgc.questions-questions.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca ou à :

Transports Canada
330, rue Sparks
Ottawa (ON) K1A 0N5

Numéro de catalogue : T29-158/2020F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-34538-3

Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR 057-19) : POR 48-17

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, 2020

SOMMAIRE

A. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Plan de protection des océans, le plus important investissement jamais réalisé pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada, a été lancé à la fin de 2016 afin d'établir un système de sécurité maritime de premier plan qui offre aux Canadiens des occasions économiques tout en protégeant nos côtes pour les générations à venir.

Transports Canada a jugé nécessaire de mener une recherche sur l'opinion publique pour mesurer la confiance des Canadiens, et plus particulièrement de groupes autochtones, dans le système de sécurité maritime du Canada, ainsi que leur niveau de connaissance du Plan de protection des océans. Cette recherche servira à façonner la planification des communications, les initiatives de sensibilisation et le processus de participation tout en examinant l'amélioration des relations de groupes autochtones en matière de sécurité maritime.

Il s'agit du plus important investissement jamais réalisé pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada.

Les peuples autochtones, particulièrement ceux des communautés côtières, possèdent de précieuses connaissances et une expertise qui peuvent améliorer l'efficacité des interventions et mieux protéger nos côtes. Le partenariat établi avec les autochtones dans le cadre du Plan de protection des océans constitue un élément essentiel du système de transport maritime du Canada. En créant des partenariats régionaux avec les communautés autochtones et locales, le gouvernement du Canada cherche à les inciter à jouer un rôle actif dans les décisions touchant la sécurité maritime.

Compte tenu du mandat du Plan de protection des océans, Transports Canada a jugé nécessaire de mener une recherche sur l'opinion publique visant à mesurer la confiance qu'ont divers groupes canadiens et autochtones dans le système de sécurité maritime du Canada, ainsi que leur niveau de connaissance du Plan de protection des océans. Cette recherche servira à façonner la planification des communications, les initiatives de sensibilisation et le processus de participation. Il servira également à mesurer l'amélioration des relations avec les populations autochtones.

B. MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre du sondage, 2 702 personnes ont répondu au questionnaire dans son intégralité. Un échantillon aléatoire présentant une marge d'erreur d'un maximum de +/- 1,9 % a été utilisé. De ce nombre, 2 141 répondants étaient issus de la population générale (avec une marge d'erreur d'un maximum de +/- 2,1 %) et 561 répondants provenaient de peuples autochtones du Canada (avec une marge d'erreur d'un maximum de +/- 4,1 %). Le sondage, qui recourait à une combinaison aléatoire de panélistes et de sources publiques, a été mené en ligne et au téléphone (en ayant recours à une équipe d'enquêteurs formés et bilingues) entre la fin-janvier et la mi-février 2020. Les résultats de la population générale et des peuples autochtones du Canada sont présentés séparément, et sont comparés à une enquête de référence de 3 407 répondants (2 168 membres de la population générale et 1 239 membres de peuples autochtones).

Dans un deuxième volet, des entrevues individuelles qualitatives ont été menées par téléphone avec dix-neuf personnes provenant de communautés côtières autochtones : cinq dans la région du Pacifique, une dans la région de l'Arctique, six au Québec, une en Ontario, quatre dans la région de l'Atlantique et deux avec des organisations autochtones nationales. Les entretiens ont eu lieu entre le début du mois de février et du mois de mars 2020.

Le processus de collecte de renseignements est décrit séparément à l'annexe A (sondage) et à l'annexe B (entrevues individuelles avec des autochtones). L'annexe C présente le questionnaire du sondage, tandis que l'annexe D contient le guide d'entretien des entrevues individuelles avec des autochtones.

C. PRINCIPALES CONSTATATIONS

Connaissances du public, importance perçue et confiance

La population générale canadienne connaît peu la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sûre au Canada et la protection du milieu marin. En effet, moins d'un répondant sur cinq dit connaître ces pratiques, contre environ la moitié qui affirme ne pas les connaître. Le niveau de connaissance est un peu plus élevé chez les membres des peuples autochtones et chez les résidents des communautés côtières. La plupart des Canadiens (76 à 84 %) estiment toutefois que la sécurité maritime et la protection du milieu marin sont importantes, tout comme les membres des peuples autochtones et des communautés côtières, qui leur accordent le même niveau d'importance.

La confiance est modérée en général, comme en font les trois membres de la population générale sur dix et une proportion moindre de membres des peuples autochtones (22 %) qui déclarent se fier au système de sécurité maritime. Le niveau de confiance est encore plus faible dans les communautés côtières autochtones (17 %). Les histoires entendues ou lues aux nouvelles (66 %), les observations sur ce qui se passe dans la communauté (28 %) et les opinions des gens dans les médias sociaux (15 %) sont principales raisons expliquant cette prise de position. Les résultats de la population générale sont en grande partie en harmonie avec ceux de 2018 en ce qui a trait à la confiance, bien qu'il y ait une légère augmentation (29 à 32 %). Dans les communautés côtières des peuples autochtones, la confiance s'est érodée depuis 2018. Aussi bien dans l'échantillon de la population générale que dans celui des peuples autochtones, la confiance est considérablement plus élevée parmi les gens qui connaissent le mieux le système de sécurité maritime.

Connaissance et importance perçue de programmes gouvernementaux

Le niveau de connaissance des programmes, des règlements ou des activités maritimes du gouvernement du Canada est assez élevé. Huit personnes sur dix savent que le gouvernement a un programme d'intervention en cas d'incidents, comme des déversements de pétrole qui contribuent à la pollution marine. Les deux tiers des répondants pensent qu'il existe un programme de prévention des incidents ou de surveillance de la pollution marine, et la moitié croit que le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les peuples autochtones et les communautés côtières pour protéger les côtes et les voies navigables du Canada. Le niveau de connaissance (ou la foi dans le gouvernement du Canada) est légèrement inférieur chez les peuples autochtones et dans les communautés côtières.

Une personne de la population générale du Canada sur cinq dit avoir entendu parler ou vu quelque chose au sujet du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada (cette proportion est d'une personne sur quatre chez les membres des peuples autochtones, avec un niveau de connaissance un peu plus élevée dans les communautés côtières). Bien que le niveau de connaissance du programme soit beaucoup plus élevé à la suite d'une description, le rappel spontané est relativement faible (un seul répondant sur cinq affirme avoir entendu parler du programme). Les principales sources de connaissance du programme sont les médias traditionnels (télévision, journaux et radio), ainsi que l'Internet et les médias sociaux. Les messages les plus importants dont se souviennent les répondants concernent les efforts que déploie le gouvernement pour prévenir et intervenir lors d'incidents liés à la pollution marine, les mises à jour des régimes réglementaires et législatifs, de même que la préservation et la restauration de l'écosystème marin. Le rappel de ces éléments précis du PPO est supérieur à celui enregistré en 2018. Le rappel de la collaboration du gouvernement avec les peuples

autochtones et les communautés côtières est légèrement inférieur chez les répondants autochtones.

Il existe une distinction limitée lorsqu'il est question de l'importance de la plupart des principaux éléments du Plan de protection des océans. Les éléments que plus de huit membres de la population générale et des peuples autochtones sur dix considèrent comme importants sont les suivants :

- renforcer le principe du pollueur-payeur afin de veiller à ce que les sociétés prennent leurs responsabilités lors de déversements;
- réagir mieux, plus fortement et plus rapidement à la pollution maritime;
- protéger et restaurer des écosystèmes côtiers;
- protéger les espèces de baleines du Canada qui sont en voie de disparition.

De six à huit membres de la population générale et des peuples autochtones du Canada considèrent également les enjeux suivants comme importants :

- investir dans la recherche scientifique pour appuyer les décisions prises en matière de sécurité maritime;
- améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique;
- attirer plus de Canadiens et de membres des peuples autochtones dans le système de sécurité maritime.

Répercussions perçues du Plan de protection des océans

Les répercussions perçues du Plan de protection des océans sont généralement hautes. Environ les deux tiers de la population générale croient que le PPO aura des répercussions positives sur la santé des animaux et plantes marins, ainsi que sur la santé des côtes et des voies navigables du Canada. Une proportion moindre est d'avis qu'il aura une incidence positive sur la sécurité de l'industrie de la navigation. La moitié des répondants estiment qu'il aura des répercussions positives sur la santé des personnes vivant dans les communautés autochtones et dans d'autres communautés côtières, ou sur les économies locales se trouvant près des côtes et des voies navigables du Canada.

Ces résultats trouvent écho, quoiqu'un peu moins fortement, chez les autochtones. Les répercussions perçues ne sont pas aussi fortes dans les communautés côtières. En ce qui concerne les trois principaux objectifs du programme, un peu plus d'un Canadien sur trois est convaincu que le Plan de protection des océans améliorera la sécurité maritime et les pratiques de navigation responsable, et qu'il protégera le milieu marin du Canada, tandis qu'un moins

grand nombre croit qu'il offrira de nouvelles possibilités aux communautés autochtones et côtières.

Cependant, la confiance est un peu plus basse chez les peuples autochtones du Canada (26 à 31 %), et est considérablement inférieure à celle observée en 2018. Le niveau de confiance de la population générale dans le système d'intervention en cas de déversement de pétrole est lui aussi modéré, un peu moins de quatre répondants sur dix indiquant se fier à la capacité du système de nettoyer un déversement de pétrole ou de réagir en temps opportun à un déversement. Seule une personne sur quatre croit que le système peut veiller à ce que les pollueurs industriels soient contraints de payer et que les collectivités touchées reçoivent une compensation.

Rôles dans l'amélioration de la sécurité maritime

Les résultats démontrent une forte préférence pour que les trois ordres de gouvernement jouent un rôle important dans l'amélioration de la sécurité maritime. Huit membres de la population générale sur dix croient que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle important, alors que deux de ces répondants sur trois affirment que leur gouvernement provincial devrait le faire et la moitié aimerait que l'administration régionale joue un rôle important. Les répondants autochtones sont un peu moins favorables à ce que le gouvernement fédéral joue un rôle important et manifestent beaucoup plus d'intérêt pour que leur administration régionale le fasse (63 %).

Les perceptions de la population générale quant au rôle assumé jusqu'à présent sont toutefois plus faibles. Quatre membres de la population générale sur dix croient que le gouvernement fédéral a joué un rôle de premier plan. Moins d'une personne sur cinq a la même opinion à l'égard de son gouvernement provincial, alors que pour les administrations régionales, cette proportion est d'une personne sur sept. Chez les membres des peuples autochtones, les résultats sont inférieurs en ce qui a trait au rôle perçu du gouvernement du Canada (34 %), et légèrement supérieurs en ce qui concerne les gouvernements autochtones.

Sept membres de la population générale sur dix et trois répondants autochtones sur quatre croient qu'il est important que les peuples autochtones et les communautés côtières travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral. La moitié de la population générale et 62 % des répondants autochtones estiment qu'il est important que les citoyens apportent leur contribution à ces décisions.

Un membre de la population générale sur quatre et un autochtone sur trois ont recherché de l'information sur la sécurité maritime, principalement sur l'Internet, sur le site Web de Transports Canada, sur un site Web du gouvernement du Canada ou dans les médias traditionnels. Une participation plus forte par le biais d'une séance de mobilisation fait l'objet de très peu de mentions (3 %) chez les membres de la population générale, bien qu'elle soit plus élevée (11 %) chez les autochtones.

Huit répondants sur dix considèrent qu'il est important que le gouvernement du Canada informe les Canadiens de son rendement dans l'amélioration de la sécurité maritime. Le suivi des conséquences d'incidents et le suivi de dossiers de nettoyage des déversements, tout comme la mise en œuvre de nouveaux règlements visant à maintenir la navigation sûre, sont considérés comme de bons indicateurs de ce rendement (88 à 90 % pour la population générale et les peuples autochtones). Deux membres de la population générale sur trois et huit autochtones sur dix estiment également qu'il est important d'informer les Canadiens des activités qui sont offertes pour former les résidents des communautés autochtones et côtières.

Points saillants des constatations sur les entretiens avec des autochtones

Selon la plupart des informateurs clés, les océans et les voies navigables du Canada jouent depuis des générations un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire, le transport, les loisirs et la prospérité économique des communautés. L'identité et la spiritualité de ces communautés sont intimement liées à l'océan, et les enseignements et histoires de la création sont reliés à l'eau, aux bras de mer et aux littoraux. La navigation maritime nuit à de nombreuses communautés. La plupart des informateurs clés notent une augmentation du trafic maritime et de l'érosion des littoraux, et ont de plus en plus de préoccupations par rapport à des questions de sécurité, à la capacité d'accéder aux plans d'eau et aux limites de la cueillette marine.

La plupart des informateurs clés croient que le gouvernement du Canada a le pouvoir requis pour élaborer des politiques, délivrer des permis et appliquer des règlements dans tous les territoires de compétence afin de protéger les océans et les voies navigables côtières. La plupart d'entre eux estiment que seul le gouvernement fédéral a la capacité de fournir des fonds pour augmenter le nombre d'initiatives scientifiques et d'activités susceptibles de contribuer à la résolution d'enjeux propres aux océans et aux littoraux. Cependant, ils croient également qu'il est important que les communautés autochtones et côtières puissent cerner les besoins et les priorités dans leurs régions, intégrer des connaissances traditionnelles à l'élaboration d'activités et de solutions, et jouer un rôle plus important dans la protection des côtes canadiennes. Ils appuient l'idée voulant que le gouvernement du Canada continue d'offrir

aux communautés autochtones des formations, du matériel et de l'expertise afin qu'elles puissent participer à la protection des côtes du Canada.

La plupart des informateurs clés décrivent le PPO comme un plan exhaustif et élargi qui fournit aux communautés le soutien et le matériel dont elles ont besoin. Plusieurs d'entre eux indiquent qu'à la lumière des objectifs globaux et des nombreuses initiatives du PPO, il est difficile d'avoir une compréhension approfondie du plan, de saisir les raisons pour lesquelles certaines initiatives ont été choisies ou constituent un plan coordonné. De nombreux informateurs clés affirment que, bien que les communautés autochtones aient été consultées et mobilisées dans le cadre du PPO, le gouvernement avait déjà pris des décisions concernant la sécurité maritime avant de procéder aux consultations.

Plusieurs d'entre eux estiment que le PPO est un outil efficace pour établir des partenariats significatifs. La plupart déclarent que, en faisant preuve de respect mutuel, des partenariats peuvent être créés entre le gouvernement du Canada et des communautés autochtones, mais que les points de vue des deux parties doivent avoir le même poids. Certains informateurs clés croient que la relation entre le gouvernement du Canada et les peuples autochtones s'est améliorée au cours de la dernière décennie et que les activités du PPO ont contribué à l'amélioration de cette relation au cours des dernières années par le biais de la mobilisation et des partenariats établis.

D. NOTE AUX LECTEURS

Les résultats détaillés de l'étude sont présentés dans les sections ci-dessous, tandis que les résultats globaux sont présentés dans la section principale de chacune des questions abordées, lesquelles sont normalement appuyées par un graphique ou par une présentation tabulaire. Lorsqu'il est pertinent de le faire, les résultats sont également comparés dans le texte avec les constatations de l'enquête de référence de 2018. Les résultats du sondage de 2018 sont également présentés sous la colonne « 2018 » dans les tableaux et graphiques. Compte tenu des arrondissements, les résultats peuvent ne pas totaliser cent pour cent.

Des textes à puces sont également utilisés pour mettre en évidence des différences statistiques importantes entre des sous-groupes de la population générale et des répondants autochtones. Si aucune différence n'est soulignée dans le rapport, cela signifie que toute différence existante n'est pas statistiquement considérable¹ par rapport aux résultats globaux ou que cette

¹ Dans la mesure du possible, un test du chi carré et un test T standard ont été mis en application. Les différences notées étaient importantes à une proportion de 95 pour cent.

différence est considérée comme beaucoup trop faible pour être digne de mention. Lorsqu'il existe des différences significatives entre la population générale et les répondants autochtones, entre les résidents des communautés côtières et non côtières, ainsi qu'entre les résultats des enquêtes de référence de 2020 et de 2018, ces différences sont décrites dans le paragraphe principal ou dans le texte à puces. L'instrument de sondage programmé se trouve à l'annexe A.

E. VALEUR DU CONTRAT

La valeur du contrat du projet de sondage d'opinion publique est de 150 820,46 dollars (TVH incluse).

Nom du fournisseur : Les Associés de recherche EKOS

No de contrat avec TPSGC : T8053-190009/001/CY

Date du contrat : 6 janvier 2020

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette étude, veuillez envoyer un courriel à TC.Publicopinion-Opinionpublique.TC@tc.gc.ca

F. CERTIFICATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j'atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique.

En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signé par : 
Susan Galley (Vice-présidente)